
Agriculture et agroalimentaire au Québec : Le défi du développement durable

Mémoire présenté à la

**Commission sur l'avenir de l'agriculture et de
l'agroalimentaire québécois**

par

Le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière

365 rue Saint-Louis
Joliette J6E 7N3



Avril 2007

Table des matières

Table des matières	2
Présentation de l'organisme	3
Introduction	3
L'agriculture moderne à l'aune du développement durable	4
Les aspects environnementaux	4
Les aspects sociaux	7
Les aspects économiques	8
Les conditions du développement durable en agriculture	9
Recommandations	10
Une interaction gouvernementale concertée avec le milieu	10
Un financement gouvernemental favorable à l'environnement	10
Des pratiques agricoles favorables à l'environnement	11
Des modes alternatifs de production et de distribution	11
Conclusion	12
Bibliographie	13

Présentation de l'organisme

Fondé en 1991, le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) est un organisme de concertation et de consultation en matière d'environnement reconnu par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec. Il regroupe des organismes et des individus préoccupés par la protection et la mise en valeur de l'environnement et par la promotion du développement durable dans la région de Lanaudière.

Le CREL se veut le défenseur du droit de la population lanaudoise à un environnement sain. Pour ce faire, il plaide pour la conservation de l'intégrité du milieu naturel, réalise des projets à caractère environnemental et propose des moyens d'action et des stratégies pour aider à solutionner les problèmes environnementaux.

Le CREL compte environ 110 membres provenant de divers milieux dont des groupes environnementaux, des groupes intéressés à la conservation des ressources naturelles, des gouvernements locaux, des entreprises et des citoyens.

Les principaux domaines d'activité de notre organisme sont : la gestion des matières résiduelles, la gestion de l'eau, l'aménagement et la protection des milieux naturels, la promotion du développement durable et la qualité de l'air en milieu urbain.

Introduction

Au regard de sa mission, le CREL s'occupe au premier chef de la protection de l'environnement dans tous les domaines de l'activité humaine. La conservation de l'intégrité du milieu naturel revêt donc pour nous une grande importance et nous nous réjouissons qu'au cours des dernières années, les questions touchant la qualité de l'environnement soient devenues parmi les préoccupations les plus importantes aux yeux de la population.

Plutôt que de suggérer des voies de développement permettant d'assurer la survie et le dynamisme économique des activités liées à l'agriculture, nous nous attacherons aux caractéristiques du cadre ou du théâtre dans lequel les acteurs de l'agriculture devront évoluer afin de mettre en scène un avenir souhaitable pour ce grand secteur d'activité.

Plus spécifiquement, nous souhaitons examiner avec vous de quelle manière il serait possible d'éviter un accroissement de l'impact environnemental des activités agricoles et mieux, de réduire l'impact actuel de nos pratiques.

Le document de consultation de la Commission (Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, 2007) fait état au chapitre 7 des divers impacts des activités agricoles sur l'eau, sur les sols, sur l'air et sur la biodiversité. Nous sommes en accord avec ces constatations et avec l'affirmation qui y est faite à savoir que, comme la production agricole occupe une grande partie des terres habitées au Québec, « la qualité de notre environnement et des écosystèmes qui le composent est étroitement liée à celle de nos pratiques agricoles et agroalimentaires ».

Nous pensons que la grande condition du développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Québec est celle imposée par le respect du développement durable. Nous ne redéfinirons pas ici le concept général du développement durable car, depuis l'adoption par le Gouvernement de la *Loi sur le développement durable*, les acteurs politiques et socio-économiques du Québec s'entendent sur ses implications. Cependant, encore aujourd'hui, nous entendons bien souvent des décideurs publics affirmer leur parti pris pour la protection de l'environnement « à la condition que cela ne nuise pas à l'économie ». Au regard du rôle de la présente Commission par rapport au développement de l'agriculture et considérant le rôle de notre organisme en matière de protection de l'environnement, nous espérons de la part des commissaires un parti pris pour l'économie « à condition que cela ne nuise pas à l'environnement ».

L'agriculture moderne à l'aune du développement durable

Les aspects environnementaux

Les impacts environnementaux des pratiques agricoles actuelles posent un problème qui, à terme, influencera le devenir de l'agriculture québécoise parce que ces impacts affectent ce qu'il est convenu d'appeler le bien commun. Bien sur, il existe et il existera des moyens technologiques pour atténuer ces impacts et nous souhaitons que la recherche dans ce domaine demeure active et s'amplifie dans l'avenir. Mais, au delà de la recherche de solutions technologiques dont l'adoption sera toujours proportionnelle à leur effet sur la rentabilité des entreprises, nous pensons qu'il faudrait surtout considérer un réel changement de modèle de sorte que ces impacts soient appelés à disparaître avec les pratiques qui les produisent.

Le cas de l'eau de surface dans Lanaudière

Selon un portrait effectué par le Ministère de l'Environnement (MENV), la situation générale des cours d'eau dans la portion agricole de la région de Lanaudière est qualifiée de préoccupante. Des concentrations élevées de phosphore, d'azote et de matières en suspension confèrent à l'eau une piètre qualité pour les rivières drainant les bassins agricoles et dans lesquelles on réalise un suivi systématique de l'indice de qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau (IQBP), soit les rivières l'Assomption, Bayonne et Mascouche (Environnement Québec, 2002).

La qualité de l'eau de la rivière l'Assomption, qui connaissait une situation catastrophique parce qu'elle était utilisée comme égout direct des porcheries, s'est grandement améliorée entre 1980 et 1990 suite à un moratoire sur l'expansion du cheptel porcin et à la mise en service de structures d'entreposage des lisiers. Depuis, à cause de la pollution diffuse, elle stagne à un niveau considéré comme insatisfaisant.

Après la levée du moratoire sur la rivière l'Assomption, le MENV a émis de nouveaux certificats d'autorisation pour la production porcine dans notre région pour un total de près de 9 000 unités animales entre 1997 et 2002, soit une augmentation substantielle d'environ 25% du cheptel en 5 ans.

Durant cette période, les intervenants du milieu ont utilisé plusieurs avenues pour s'attaquer aux impacts négatifs des activités agricoles sur les cours d'eau, sur l'eau souterraine et sur les sols. Mentionnons : la mise sur pied d'un organisme de gestion des fumiers (COGENOR) en 1996, la création de clubs conseils en agroenvironnement et la mise en œuvre de nombreux projets et initiatives concernant la conservation des sols et la protection des puits d'alimentation en eau potable en milieu agricole. Signalons aussi la mise sur pieds en 2005 de deux nouveaux organismes de gestion intégrée de l'eau par bassin versant qui s'ajoutent dans notre région à celui de la Corporation de l'aménagement de la rivière L'Assomption (CARA). Il s'agit de l'Association pour la gestion intégrée de la rivière Maskinongé (AGIR Maskinongé) et de l'Organisme de bassin versant de la rivière Bayonne (OBVRB). Mais malgré tous ces bons efforts, nous sommes forcés de constater qu'ils sont encore largement insuffisants et qu'il n'y a pas encore assez d'attention donnée aux pratiques agricoles de conservation des sols et de préservation des bandes riveraines.

L'agriculture moderne, par ses pratiques et par l'ampleur de ses intervention sur le milieu, modifie le régime des eaux de façon à favoriser l'érosion des berges, détruit une variété d'habitats, diminue ou élimine la capacité des écosystèmes naturels à épurer les ruisseaux et les rivières, contamine les sols et l'eau avec des excès de fertilisants et de pesticides et favorise l'érosion hydrique et éolienne des sols agricoles.

Tous ces effets simultanés se combinent et produisent une dégradation du milieu naturel qui ne cesse de s'accroître depuis plusieurs décennies. Cette dégradation s'accompagne d'une réduction des populations d'animaux et de plantes, d'une perte nette au niveau de la biodiversité. Les pratiques responsables des ces impacts négatifs ont été instaurées pour optimiser les capacités et les rendements agricoles des entreprises. Le tableau suivant en énumère quelques unes.

<i>Pratique</i>	<i>Avantage agricole</i>	<i>Impacts environnementaux</i>
Le déboisement	<ul style="list-style-type: none"> - Valeur de la matière ligneuse - Augmentation des superficies cultivables et des surfaces d'épandage 	<ul style="list-style-type: none"> - Perte d'habitats fauniques - Réduction de la biodiversité - Fragmentation du paysage - Augmentation de la concentration du phosphore et de la température des cours d'eau adjacents - Augmentation du ruissellement
L'assèchement des milieux humides	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des superficies cultivables et des surfaces d'épandage 	<ul style="list-style-type: none"> - Appauvrissement de la biodiversité, notamment des amphibiens.
L'absence de bandes riveraines	<ul style="list-style-type: none"> - Maximisation des superficies cultivables et des surfaces d'épandage - Favorise le déplacement de la grosse machinerie 	<ul style="list-style-type: none"> - Moins de protection contre l'érosion du talus - Perte d'habitats fauniques (notamment les corridors entre îlots boisés) - Augmentation de la température du cours d'eau, du ruissellement et de la sédimentation - Enrichissement du cours d'eau en éléments fertilisants (eutrophisation)

<i>Pratique</i>	<i>Avantage agricole</i>	<i>Impacts environnementaux</i>
Le drainage agricole	<ul style="list-style-type: none"> - Améliore le rendement des cultures et la longueur de la période d'accès aux champs de la machinerie 	<ul style="list-style-type: none"> - Abaisse le niveau de la nappe phréatique - Assure l'écoulement rapide du ruissellement dans le cours d'eau récepteur et favorise son érosion - Assure un transport rapide des contaminants (pesticides) et des fertilisants dans les cours d'eau - Perte d'habitats fauniques aquatiques et semi-aquatiques en favorisant l'assèchement des ruisseaux et des fossés en période d'étiage
La surfertilisation	<ul style="list-style-type: none"> - Maximise les rendements des cultures - Maximise les capacités d'épandage pour diminuer les surplus de lisiers 	<ul style="list-style-type: none"> - Selon les méthodes d'épandage, production d'odeurs et transport d'éléments fertilisants et de coliformes dans les cours d'eau (eutrophisation)
Les cultures de maïs-grain	<ul style="list-style-type: none"> - Absorbent deux fois plus d'éléments nutritifs que les autres céréales - Produisent une bonne partie de l'alimentation du bétail 	<ul style="list-style-type: none"> - Favorisent l'érosion des sols - Nécessitent l'usage de pesticides - En conjonction avec une fertilisation par lisier, appauvrit le contenu en matière organique du sol et contribue à sa déstructuration

Au niveau de l'air et de l'usage de l'énergie, les habitudes commerciales qui sous-tendent la vitalité économique du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire posent un problème à cause des émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux transports. Le document de consultation fait état que plus de la moitié de toute la production agricole est exportée alors que près de la moitié de la nourriture consommée au Québec est importée. Ceci implique beaucoup de transport sur de longues distances, donc, dans l'état actuel de nos moyens de transports, beaucoup d'émissions de GES. Ce fait plaide en faveur de la promotion active de l'achat local afin de diminuer les importations. Il faut aussi en tenir compte dans une éventuelle décision de mettre en œuvre de nouvelles politiques favorisant le développement des marchés extérieurs.

Le nouveau créneau de la production d'éthanol doit aussi être analysé globalement afin de déterminer le gain réel dans la diminution des émissions de GES dues à l'utilisation de l'éthanol comme carburant, si on tient compte du carburant diesel utilisé dans la production et le transport de maïs-grain.

Les aspects sociaux

Au Québec, la part la plus importante des activités agricoles concerne les élevages. Dans ce domaine, le soutien de politiques vigoureuses à l'exportation du porc a placé cette production au premier rang en termes d'importance économique. Or, plusieurs citoyennes et citoyens de la campagne, de villages et de villes limitrophes s'opposent à la présence d'importants établissements de production porcine dans leur entourage car ils ne veulent pas subir les odeurs causées par la présence de porcheries et par l'épandage de lisiers. De plus en plus, il devient impossible pour les citoyens des régions rurales affectées par la production porcine de supporter les inconvénients des élevages.

En mai 2001, il y avait au Québec environ 2 750 entreprises de production de porc dont le cheptel moyen était de 1 556 porcs (Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, 2002). Nous devons constater que même dans l'entreprise moyenne, le nombre de têtes de bétail est tout de même impressionnant et n'est sûrement pas susceptible de rassurer les voisins d'une entreprise porcine « ordinaire » qui veut s'établir dans le voisinage. Au-delà des odeurs, les citoyens ruraux ne veulent pas non plus être victimes d'impacts directs ou indirects à leur santé ou à celle de l'écosystème liés aux émanations gazeuses et à la détérioration de l'eau de leurs cours d'eau et nappes phréatiques.

Depuis longtemps, le *Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole (RRPOA)*, et toutes ses révisions périodiques, n'ont jamais reçu l'aval du monde agricole. Du côté des producteurs agricoles, on a toujours contesté ses fondements et mis en évidence l'aspect persécuteur et les effets injustes de cette réglementation sur l'opération des fermes familiales. Quoiqu'il en soit, le manque de personnel au MENV a mené à une absence de contrôle qui a peu incité à se conformer à des règlements dont l'application s'avère coûteuse en temps, en superficie cultivable, en surplus de fumiers à disposer, en rendements potentiellement inférieurs. Nous ne jetons pas la pierre aux agriculteurs : dans le contexte de la crise de revenu actuelle, ce sont des entrepreneurs qui risquent de perdre leurs acquis, souvent légués par leurs parents. Ceci explique leur intransigeance envers une réglementation qu'ils perçoivent comme une menace sinon à leur survie, du moins à leur développement.

Il nous semble que l'adoption progressive d'une agriculture intensive sur l'ensemble du territoire agricole a aussi entraîné une intensification progressive d'un vaste conflit d'usage. Les agriculteurs, forts de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, ont semblé souhaiter l'usage exclusif du territoire. Aujourd'hui, dans l'esprit des agriculteurs, dans la mire des organisations agricoles qui défendent les droits des agriculteurs et qui aident à la mise en marché de leurs produits, la position du monde agricole est claire : priorité à l'agriculture, à son développement, à ses méthodes et à sa quête de profits.

Les aspects économiques

Nous croyons savoir que le Québec a atteint depuis un certain temps ce qu'il est convenu d'appeler l'indépendance alimentaire. Les exportations bioalimentaires dépassent les importations sans qu'il y ait parmi la population québécoise de situation de famine. En 2005, en tenant compte des importations et des exportations, la production agricole totale dépassait de 17 % les besoins en nourriture des québécois. Il s'ensuit que tout développement supplémentaire serait destiné à l'exportation, en termes de bilan net. C'est donc pour augmenter notre balance commerciale que nous pourrions augmenter le volume global de notre production.

Dans le document de consultation, une question est posée sur l'opportunité de tirer profit de l'augmentation de la demande mondiale de protéines prévue dans les prochaines décennies. Cette avenue nous semble difficile. L'intensification de la concurrence sur les marchés internationaux crée une pression à la baisse sur les prix de la viande exportée. En même temps, on incite les producteurs agricoles à internaliser les coûts environnementaux des mesures de protection des ressources sol, eau et biodiversité. Rappelons que nous ne pouvons pas planifier la croissance sans égard aux principes du développement durable. C'est ce genre de planification qui, dans le passé, a amené les acteurs de l'agriculture québécoise dans un cul-de-sac environnemental et social. Un exemple éloquent est celui de la Conférence sur l'agriculture et l'agro-alimentaire québécois, tenue en mars 1998 à Saint-Hyacinthe, où le gouvernement a affirmé son intention de favoriser, par une stratégie de croissance sur les marchés intérieurs et internationaux, un doublement des exportations agricoles d'ici 2005. La mise en œuvre de cette stratégie a créé une grogne provenant des autorités municipales et des citoyens qui n'a cessé d'augmenter et qui a poussé le gouvernement à s'intéresser au développement durable en agriculture, à réviser la réglementation, à imposer un moratoire sur la production porcine et à tenir, en 2003, des audiences publiques du BAPE sur le développement durable de la production porcine. Sous l'angle du développement durable, l'impératif de développement des marchés d'exportation doit être considéré avec prudence car la protection de l'environnement risque de miner la rentabilité de ces marchés.

Louable en soi, l'objectif d'augmentation des profits doit être étudié en regard d'une évaluation économique globale pour l'ensemble du monde rural, voire pour l'ensemble de la population québécoise. Nous devons donc aussi tenir compte des pertes encourues par d'autres secteurs d'activité : récréotourisme, chasse et pêche (FAPAQ, 2002), vitalité des autres activités économiques du monde rural. Le chapitre des externalités peut aussi s'allonger de façon considérable si on prend en compte certaines valeurs difficilement convertibles en valeur financière mais tout aussi importants en terme de qualité de vie et de santé, soit les valeurs liées à la qualité de l'environnement, à la protection et à la restauration des écosystèmes naturels.

Nous souhaitons donc que la Commission puisse se pencher sur l'évaluation de l'apport des autres secteurs économiques du monde rural.

Les conditions du développement durable en agriculture

Le développement durable fait appel à une série de concepts simples : équité sociale et intergénérationnelle, viabilité économique et respect de l'environnement. En anglais, on utilise le terme « soutenable » (Sustainable Development), lequel rend mieux compte selon nous du sens premier du concept qui réfère à la capacité de l'ensemble du système économique-socio-environnemental à fournir, du point de vue des ressources, et à endurer, du point de vue des effets, le développement envisagé. En ce sens, le développement durable est celui qui peut être soutenu par le système économique, par la société et par les écosystèmes.

Si le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire doit être durable, il faudra de manière générale que soit pris en compte le coût de toutes les pratiques et de toutes les installations nécessaires au respect de l'intégrité du milieu naturel, de l'eau, de l'air et des sols. Au delà du progrès économique du secteur sur les marchés, on devra inventer de nouvelles façons de faire ayant trait à la gestion intégrée de ses composantes sociales et environnementales. Voici quelques éléments dont cette gestion devra tenir compte de façon impérative :

- **L'agriculture doit minimiser son impact sur la qualité des sols agricoles. Elle ne doit pas contribuer à leur érosion, à leur appauvrissement en matière organique ni à leur surfertilisation. Elle doit favoriser le maintien de la structure des sols et de leur équilibre.**
- **L'agriculture doit pratiquement éliminer son impact sur la qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau, qu'il s'agisse de l'eau souterraine ou de l'eau de surface. Elle doit donc s'assurer de réduire au minimum l'apport d'éléments fertilisants aux cours d'eau et la percolation de contaminants dans la nappe phréatique. Selon nous, il sera nécessaire de limiter les facteurs d'érosion et d'instaurer une pratique de larges bandes riveraines, plantées d'une végétation étagée, pour contrer le ruissellement direct. Il faudra aussi installer et entretenir des étangs de sédimentation à la sortie des ouvrages de drainage.**
- **L'agriculture doit amenuiser son impact sur les habitats fauniques et sur la biodiversité. Les terres agricoles du Québec ont été suffisamment déboisées. La vaste majorité des sols ayant un potentiel agricole sont intensivement utilisés. Les producteurs agricoles devront cesser cette tendance à déboiser tout ce qui peut l'être pour gagner des superficies d'épandage même sur des sols de piètre qualité. Ces lieux doivent être laissés à la faune et plusieurs surfaces à bas potentiel agricole devraient être reboisées dans une perspective de restauration des habitats et de maintien de la biodiversité.**
- **L'agriculture doit diminuer son impact sur la qualité de vie des citoyens ruraux. Les producteurs agricoles doivent relever le défi de rendre leurs projets de développement socialement acceptables pour réaliser une cohabitation harmonieuse avec l'entourage. Les installations doivent être localisées de façon appropriée et les opérations doivent être menées de façon à minimiser les nuisances et les irritants.**

- L'agriculture doit être rentable pour tous. Son développement ne doit pas compromettre le développement d'autres activités économiques associées au milieu rural : agrotourisme, récréotourisme, écotourisme, prélèvement faunique. Le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire doit effectuer son développement en tenant compte de l'ensemble des activités économiques sur un territoire donné.
- L'agriculture doit se diversifier, se développer de manière qualitative et pas seulement quantitative. Ce ne sont pas seulement l'ampleur des investissements et des profits qui comptent mais aussi la diversification des entreprises, des modes de production et des modèles de mise en marché. L'industrie devra favoriser des pratiques d'élevage alternatives plus respectueuses des composantes biophysiques et sociales du milieu.

Recommandations

Ayant indiqué quelles étaient selon nous les conditions nécessaires à l'établissement du développement durable en agriculture, nous proposons donc un ensemble de mesures qui devraient servir de base à une véritable politique de développement durable.

Une interaction gouvernementale concertée avec le milieu

1. Afin de bien affirmer l'engagement politique du gouvernement envers le développement durable, celui-ci doit s'assurer d'utiliser un discours simple, unique et cohérent quels que soient les organismes gouvernementaux ou les ministères impliqués. Le respect de la réglementation repose sur son acceptation raisonnable par le plus grand nombre. Cette acceptation présume à son tour d'une crédibilité envers le législateur fondée sur la fermeté, la justice, la simplicité des concepts et la clarté des obligations. Cette cohérence du discours et des actions du gouvernement passe nécessairement par une collaboration accrue et une coordination administrative efficace entre les ministères concernés.
2. Le gouvernement doit appliquer rigoureusement l'ensemble de la réglementation environnementale visant les activités agricoles afin d'éliminer le laxisme qui a eu cours depuis plusieurs années. Il doit veiller à ce que des moyens de contrôle adéquats soient mis en place, c'est-à-dire, avoir suffisamment d'inspecteurs pour « forcer » l'application de la loi lorsque nécessaire et suffisamment de fonctionnaires pour analyser, autoriser, gérer et conseiller.

Un financement gouvernemental favorable à l'environnement

3. Le gouvernement doit assurer un financement accru des clubs-conseil en agroenvironnement et des organismes de gestion de fumiers. Adéquatement financés, ces organismes peuvent induire des comportements et des pratiques réelles de prévention de la pollution et de conservation des sols parce qu'ils sont à l'écoute des besoins et des contraintes des producteurs.

4. Un système de compensation pourrait être instauré pour les producteurs qui choisissent de dédier une partie de leurs terres à la conservation d'espaces naturels ou de paysages ruraux. On peut s'inspirer de modèles existant déjà ailleurs comme le contrat d'agriculture durable en France.
5. Le gouvernement pourrait aussi instaurer des incitatifs fiscaux dans le but d'assurer la conformité des pratiques à la réglementation. On pourrait par exemple penser dans le cas des élevages à une redevance de base par unité animale. Cette redevance serait remboursable sur approbation de conformité environnementale par l'organisme ou le ministère responsable. Si la redevance exigée est assez élevée, les entreprises qui négligeraient leur performance environnementale en ne se conformant pas y trouveraient un désavantage financier important.

Des pratiques agricoles favorables à l'environnement

6. Le *Règlement sur les exploitations agricoles* devrait être modifié afin d'obliger l'aménagement des bande riveraines élargies (ex. : 10 mètres) pour tout fossé de ligne, ruisseau, rivière ou lac. On doit aussi rendre obligatoire l'aménagement d'une lagune de sédimentation pour toute sortie de réseau de drainage agricole vers les cours d'eau. Des compensations financières doivent être consenties pour la perte des superficies cultivables.
7. Afin de réparer une partie des dommages causés au milieu naturel et aux habitats fauniques par les activités agricoles des dernières décennies, le gouvernement doit favoriser un reboisement intensif des bandes riveraines (incluant les abords des fossés).
8. Le gouvernement devrait interdire par règlement le déboisement par coupe à blanc à des fins de déforestation sur l'ensemble du territoire agricole du Québec. De même, le drainage des milieux humides restant intacts sur le territoire devrait être interdit et une politique visant la protection intégrale des milieux humides sans référence à leur superficie ni à leur localisation devrait être adoptée. L'ampleur des superficies en culture ont déjà gravement perturbé les écosystèmes naturels en milieu rural. Nous pensons que l'essentiel des bonnes terres sont déjà mises en culture.
9. Afin de diminuer les problèmes de ruissellement tout en améliorant la texture des sols, le gouvernement devrait favoriser par des incitatifs fiscaux les élevages sur litière.

Des modes alternatifs de production et de distribution

10. Il conviendrait d'appliquer le principe de précaution dans la diffusion d'organismes transgéniques dans l'environnement. Des preuves non-équivoques d'innocuité devraient être données sur une possible résistance aux herbicides de plantes sauvages ayant subi une pollinisation accidentelle, sur la contamination génétique des cultures biologiques et sur les risques à la santé de possibles contaminations alimentaires. Au minimum, il faut donner aux consommateurs la possibilité de se soustraire du marché des OGM en exigeant l'étiquetage des produits qui en contiennent.

11. Le gouvernement doit favoriser le développement de l'agriculture biologique afin de combler avec des produits du Québec la plus grande partie de la demande québécoise en aliments biologiques.
12. L'achat équitable et local doit être encouragé, notamment auprès des chaînes de distribution alimentaire, parce qu'il soutient le dynamisme des communautés rurales et la rentabilité des exploitations à petite et moyenne échelle. En prime, les émissions de GES et les dépenses énergétiques dues au transport seraient réduites. De plus, la qualité, la valeur au marché et la valeur nutritive des aliments seraient rehaussées à cause des facteurs de la fraîcheur et de la maturité des fruits et légumes.
13. Pour aider l'achat local, le gouvernement devrait favoriser la mise en place à l'échelle de toutes les régions de marchés publics réservés essentiellement aux produits locaux et du terroir. De même, les initiatives d'agriculture soutenue par la communauté (ASC) devraient faire l'objet de programmes de soutien.

Conclusion

Le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière reconnaît que l'apport économique de l'agriculture dans la région de Lanaudière est très important. Nous estimons qu'il existe un certain nombre de conditions au développement durable de notre agriculture. La plus importante d'entre elles est la nécessité de reconnaître, de la part de tous les intervenant socio-économiques du monde rural, la grande diversité du tissu social de la population et la grande diversité d'intérêts économiques en découlant.

Afin d'assurer la vitalité du monde rural, dans un esprit d'harmonie et de nécessaire cohabitation, la perception selon laquelle seules les activités agricoles doivent déterminer le développement en territoire agricole doit être bannie. C'est pourquoi l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire doit être étudié et planifié dans le respect des citoyens du monde rural. Il sera socialement viable s'il est sans impact sur la qualité de vie et sur la santé des citoyens, incluant les agriculteurs eux-mêmes. Il sera acceptable économiquement si l'essentiel des retombées en terme de profits et d'emplois peuvent être réinvesties dans la région. Il ne sera acceptable environnementalement que s'il peut pratiquement annuler ses impacts sur le milieu naturel, sur les habitats fauniques et sur la qualité de l'eau.

Source : Gilles Côté, directeur général

Bibliographie

- Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. 2007.**
Agriculture et agroalimentaire : choisir l'avenir – document de consultation, Janvier 2007, 48 p.
- Environnement Québec. 2002.** *Rôles et responsabilités du ministère de l'Environnement à l'égard de la production porcine, Portrait régional de Lanaudière*, Décembre 2002, 17 p.
- FAPAQ. 2002.** *Rapport sur les impacts de la production porcine sur la faune et ses habitats*, Décembre 2002, 72 p.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. 2002.** *Portrait bioalimentaire régional de Lanaudière*, Décembre 2002, 16 p.